

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

## DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt et un du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le treize du mois de février 2024, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Année 2024**  
**Séance du 21 février 2024**

**N° 04**

**Objet : Convention de mise à disposition individuelle de personnel PAA – Commune de Digne-les-Bains**

**Est nommée secrétaire de séance : Sandrine COSSERAT**

### **Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOGHOSSIAN Alex (jusqu'au rapport n° 9), BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n°02), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max (jusqu'au rapport n° 27), FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michèle, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n° 24), OBELISCO Francine, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

### **Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel  
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à GRANOUX Nellie

### **Etaient représentés :**

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia  
ISOARD Christian a donné pouvoir à CAZERES Benoit  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
PARIS Mireille a donné pouvoir à KUHN Francis

### **Etaient excusés :**

AUZET Guy - BALIQUE François - BASSET Françoise - DE SOUZA Benoit - FIGUIERE Marie José - FLORES Sylvain - LAQUET Laura - PELESTOR Michel - RICHAUD Véronique - RISSO Gilbert - UGHETTO Wendy - URQUIZAR Danièle

**Le quorum est atteint.**

REÇU EN PREFECTURE

le 08/03/2024

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur REINAUDO Gilbert, rapporteur, expose ce qui suit :**

Provence Alpes Agglomération envisage de mettre à disposition un agent relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux à temps incomplet auprès de la mairie de Digne-les-Bains pour assurer des missions relatives à l'accompagnement des projets communaux et des demandes de financement. Cette mise à disposition prendrait effet le 1<sup>er</sup> mars 2024.

Afin d'effectuer ces missions, et à la demande de la commune de Digne-les-Bains, il convient de mettre en place une mise à disposition d'un jour par semaine, pour une durée de six mois, renouvelable une fois, soit du 1<sup>er</sup> mars 2024 au 31 août 2024.

Cette mise à disposition fait l'objet d'un remboursement intégral (coût salarial) par la commune de Digne-les-Bains.

Collectivité d'origine	Organisme d'accueil	Cadre d'emplois	Quotité de la mise à disposition
Provence Alpes Agglomération	Commune de Digne-les-Bains	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	20%

Il est proposé au conseil communautaire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

- D'approuver la mise à disposition à titre onéreux selon les modalités énoncées ci-dessus,
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention de mise à disposition individuelle avec la commune de Digne-les-Bains pour l'exercice des missions de chargé de missions selon les modalités évoquées ci-dessus.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Après en avoir délibéré et procédé au vote  
Approuve les propositions présentées  
A l'unanimité  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

  
Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,

  
Sandrine COSSERAT

PUBLIE LE : 08 MARS 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 08/03/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 08/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20240221-04\_21022024